



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021



Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS	4
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS.....	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2021	6
2.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	9
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES.....	18
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021.....	19
3.1	COMPTE DE RESULTAT.....	19
3.2	BILAN.....	20
3.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	21
3.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	22
3.5	ANNEXE DES COMPTES	23
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	56

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Président :	Dr. Philippe Pouletty
-------------	-----------------------

Administrateurs :	Dr. Carol L. Brosgart Corinna zur Bonsen-Thomas Jean-Jacques Bertrand Joy Amundson Sofinnova Partners représenté par Dr. Kinam Hong Santé Holding SRL représentée par le Dr. Antonino Ligresti Truffle Capital représentée par Christian Pierret
-------------------	--

Direction

Directeur Général	Pr. Hartmut Ehrlich
V.P. Exécutif Directeur Administratif & Financier et Secrétaire du CA	Didier Blondel
V.P. Directeur Commercial et du Business Development	Pierre Courteille
V.P. Développement des Procédés et Fabrication	Jérôme Denis
V.P. Opérations Cliniques	Paul Gineste
V.P. Affaires Réglementaires, Qualité et Pharmacovigilance	Alexandra Pearce
V.P. Communication	Regina Jehle
V.P. R&D	Didier Scherrer
V.P. Directrice Médicale	Dr. Sophie Biguenet
V.P. Recherche	Pr. Jamal Tazi

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

2.1 Abivax en quelques mots

Abivax vise à moduler le système immunitaire de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, d'infections virales et de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, Abivax utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments, dont deux sont couramment testés dans des différents essais cliniques pour traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, la polyarthrite rhumatoïde, le VIH et le cancer du foie. Les candidats médicament anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développées par Abivax sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »** basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France). Cette plateforme a généré outre ABX464, une chimiothèque de plus de 2 200 petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Initialement ciblant le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire qui a mené l'entreprise à évaluer son potentiel davantage dans les maladies inflammatoires. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non-répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' (inhibiteur de point de contrôle) en tumeurs répondantes.
3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants dont le candidat médicament phare, ABX544, visait à traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. En raison de l'approbation du vaccin ERVEBO® (Ebola Zaire Vaccine, Live) et de la difficulté d'accès aux financements publics, Abivax a décidé de mettre fin au développement de cette molécule, mais la plateforme reste à la disposition de l'entreprise et peut être réactivée à tout moment.

Abivax mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte 29 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'Abivax bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

Abivax priorise actuellement les études de son programme de développement clinique avec ABX464 et, en fonction de la décision prise par rapport à cette priorisation à venir, concentre ses efforts sur les points suivants :

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464**, avec une priorité donnée au traitement de la rectocolite hémorragique.

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464** dans d'autres maladies inflammatoires chroniques, dont la maladie de Crohn et la polyarthrite rhumatoïde, en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.
- **Poursuite d'autres indications thérapeutiques d'ABX464** selon la pertinence des données scientifiques et **recherche de molécules dérivées potentielles d'ABX464**, en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.
- **Poursuite de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196.** Actuellement, la consolidation des données de l'étude de la phase d'escalade de dose est en cours. Sous réserve que les résultats se révèlent positifs, la décision sur la prochaine étape de développement clinique sera prise en fonction également de la disponibilité des moyens financiers nécessaires ou de l'opportunité de conclure un accord de licence.
- **Enfin, recherche de nouvelles molécules** visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »), en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021

La Société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 juin 2015, la Société est cotée sur Euronext Paris. Abivax est actuellement cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française

2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'Abivax pendant le 1er semestre 2021

Plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »

ABX464

Abivax publie dans « Drug Discovery Today » un article sur le mécanisme d'action d'ABX464 et sur sa capacité à apporter une amélioration majeure dans le traitement des maladies inflammatoires – janvier 2021

Abivax a été invité à publier un article le 5 janvier 2021 dans le prestigieux journal « Drug Discovery Today » au sujet de « L'induction spécifique et sélective du miR-124 par ABX464 dans des cellules immunitaires : une thérapie qui redéfinit le traitement des maladies inflammatoires ».

Rectocolite hémorragique

Phase 2a

Abivax publie dans la prestigieuse revue « Gastroenterology » les résultats de l'étude de phase 2a évaluant ABX464 en induction et maintenance dans la rectocolite hémorragique – mars 2021

L'article revu par le comité de lecture de « Gastroenterology », confirme la qualité et la solidité des données cliniques démontrant la bonne tolérance ainsi que l'efficacité à long terme d'ABX464 administré quotidiennement par voie orale chez les patients atteints de la rectocolite hémorragique (RCH) modérée à sévère.

Polyarthrite rhumatoïde

Phase 2a

Abivax annonce d'excellents résultats d'efficacité et de tolérance avec 50 mg d'ABX464 pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde – juin 2021

Abivax a annoncé le 23 juin 2021 d'excellents résultats dans l'étude clinique d'induction de phase 2a d'ABX464, administré en association avec du méthotrexate (MTX), dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR). 60 patients qui présentaient une réponse insuffisante au méthotrexate et/ou aux inhibiteurs TNF α ont participé à cette étude.

Basé sur ces résultats, Abivax se prépare à démarrer un programme clinique de phase 2b dans la polyarthrite rhumatoïde début 2022.

Rectocolite hémorragique

Phase 2b

Abivax termine le traitement du dernier patient de l'étude d'induction de phase 2b avec ABX464 dans la rectocolite hémorragique - avril 2021

Abivax a annoncé le 14 avril 2021 avoir terminé son étude d'induction de phase 2b menée sur 16 semaines avec ABX464 ou placebo pour le traitement de la rectocolite hémorragique (RCH) modérée à sévère.

Abivax organise une présentation en webcast sur ABX464 comme traitement potentiel de la rectocolite hémorragique – avril 2021

Abivax annonce le 19 avril 2021 la présentation « Key Opinion Leader » (KOL) en webcast sur ABX464 comme traitement potentiel de la rectocolite hémorragique (RCH) le 20 avril 2021, en amont de la communication des résultats de l'étude d'induction de phase 2b dans la RCH.

Abivax annonce d'excellents résultats d'efficacité et de tolérance d'ABX464 de l'essai clinique de phase 2b pour le traitement de la rectocolite hémorragique et prévoit d'initier la phase 3 – mai 2021

Abivax a annoncé le 24 mai 2021 les résultats positifs de l'étude clinique d'induction de phase 2b ainsi que des données préliminaires positives de la phase de maintenance dans la rectocolite hémorragique (RCH). 254 patients atteints de RCH modérée à sévère ont été traités avec ABX464. Les premières données de cette

phase 2b ont montré une efficacité clinique statistiquement significative en prenant en compte tous les patients (ITT) sur le critère d'analyse principal et les critères secondaires clés ainsi qu'un bon profil de tolérance d'ABX464 pendant les 8 semaines du traitement d'induction. Seul un très faible pourcentage de patients, soit 9%, a arrêté l'étude prématurément, et ce malgré la situation causée par la pandémie de COVID-19. Les données intermédiaires provenant de 51 premiers patients traités avec ABX464 dans l'étude de maintenance en ouvert ont montré une amélioration encore accrue et durable de la rémission clinique et des résultats endoscopiques après 48 semaines. Abivax prévoit que le programme clinique de phase 3 avec ABX464 dans le traitement de la rectocolite hémorragique débute avant la fin de l'année 2021.

Le comité de pilotage de l'essai clinique (Pr Séverine Vermeire, Pr William Sandborn et Pr Bruce Sands), qui s'est réuni le 22 mai 2021 a revu et approuvé les premiers résultats de la phase 2b d'induction et de maintenance ainsi qu'émis les premières conclusions correspondant à ces résultats.

COVID-19

Phase 2b/3

Abivax se conforme aux recommandations du DSMB d'arrêt de l'étude clinique miR-AGE de phase 2b/3 dans la COVID-19 en raison d'un manque d'efficacité – mars 2021

L'étude internationale miR-AGE de phase 2b/3 (ABX464-401) avait d'ores et déjà recruté 500 patients COVID-19 à risque élevé, sur les 1 034 prévus. L'essai clinique à la méthodologie rigoureuse, conduit de manière randomisée, en double aveugle et contrôlé contre placebo évaluait la capacité d'ABX464 de prévenir la progression vers la forme grave de la maladie chez les patients. La recommandation du DSMB est basée sur une analyse intermédiaire évaluant les données de 305 patients COVID-19 à risque élevé qui ont terminé le traitement. La comparaison des données générées chez les patients traités avec ABX464 versus le groupe placebo n'a pas démontré de différence sur le taux de progression vers une maladie sévère entre le groupe placebo et le groupe ABX464. Par ailleurs, ABX464 s'est relevé sûr et bien toléré chez ces patients COVID-19 à risque élevé.

Le Dr Eric Cua, Infectiologue au Centre Hospitalier Universitaire de Nice et coordinateur principal de l'étude miR-AGE, dit : « L'objectif de cette étude rigoureuse et conduite selon les règles de l'art était de prévenir l'évolution vers une maladie sévère dans un contexte aigu caractérisé par l'hyper-inflammation et l'orage cytokinique. Grâce à une méthodologie rigoureuse de l'essai, nous pouvons faire confiance aux résultats de l'analyse intermédiaire qui ont conclu à la futilité d'une poursuite de l'étude. L'analyse confirme la bonne tolérance d'ABX464. »

Le Professeur Hartmut J. Ehrlich, M.D., directeur général d'Abivax, dit : « L'essai miR-AGE est basé sur une justification scientifique solide et a été conçu avec l'apport du comité de pilotage de l'étude très expérimenté. Cet essai avait pour objectif d'évaluer la tolérance et l'efficacité d'ABX464 dans la prévention des formes sévères et le décès des patients COVID-19 à risque élevé. Bien que ce résultat soit décevant, les données positives de tolérance d'ABX464 chez ces patients fragiles seront très utiles pour les étapes à venir. [...]. Par ailleurs et pour rappel, ABX464 s'est montré très efficace dans le traitement de l'inflammation « chronique » selon les critères cliniques, endoscopiques et histologiques dans la rectocolite hémorragique, confirmé par les résultats de la phase 2a publié en mars 2021 dans un article dans « Gastroenterology » revu par les experts du domaine. Ces résultats obtenus dans la prévention de l'inflammation aiguë survenant dans la COVID-19 ne sont pas transposables à un contexte de maladie inflammatoire chronique et en cela n'hypothèquent pas le potentiel succès d'ABX464 dans ces maladies. »

Cette décision n'a pas ainsi d'impact sur le développement d'ABX464 dans les maladies inflammatoires chroniques.

Général

Abivax nomme le Dr Sophie BIGUENET en tant que Directrice Médicale – mars 2021

Abivax a annoncé le 1^{er} mars 2021 la nomination du Dr Sophie Biguenet en tant que Directrice médicale à compter du 1^{er} mars 2021. Le Dr Biguenet dispose de 25 ans d'expérience dans le secteur académique ainsi

que dans l'industrie biopharmaceutique. Elle apporte une grande expertise internationale dans le développement clinique, ayant mené à terme l'enregistrement de nombreux nouveaux médicaments dans différents domaines thérapeutiques, notamment dans l'immunologie, la virologie et les maladies du foie. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, le Dr Biguenet succède au Dr Jean-Marc Steens, qui prendra sa retraite au cours des prochains mois après six ans en tant que Directeur Médical d'Abivax.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Abivax annonce le succès de son augmentation de capital sursouscrite de 60 millions d'euros et de l'émission d'obligations convertibles de 25 millions d'euros, pour un financement total de 85 millions d'euros – juillet 2021

Abivax a annoncé le 23 juillet 2021 la finalisation d'une augmentation de capital réservée sursouscrite d'environ 60 millions d'euros par émission de 1 964 031 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, représentant 13,34% de son capital actuel, à un prix de souscription de 30,55 euros par action et d'une émission d'obligations senior non garanties convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes à échéance au 30 juillet 2026 d'un montant de 25 millions d'euros. Le produit de la Transaction servira principalement à financer l'avancement des essais cliniques d'ABX464 dans les maladies inflammatoires chroniques et à étendre sa trésorerie jusqu'au deuxième trimestre 2022.

Abivax reçoit l'autorisation pour la conduite d'une étude de phase 1 chez des volontaires sains japonais afin d'inclure le Japon dans son programme global de phase 3 dans la rectocolite hémorragique – août 2021

Abivax a annoncé le 17 août 2021 que l'agence japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (Japanese Pharmaceuticals and Medical Devices Agency - PMDA) a approuvé l'essai clinique de phase 1 d'ABX464 qui sera conduit chez des volontaires sains japonais. Cet essai est en effet nécessaire réglementairement dans le cadre du développement clinique afin de confirmer le profil pharmacocinétique (PK) d'ABX464 chez les volontaires sains japonais. Sous réserve que les résultats de cette étude de phase 1 soient positifs, Abivax sera autorisée à inclure des patients japonais directement dans son programme de développement clinique global de phase 3 d'ABX464 dans le traitement de la RCH.

Abivax communique des données cliniques supplémentaires et fait le point sur la stratégie de développement d'ABX464 dans la rectocolite hémorragique

Abivax a communiqué le 14 septembre 2021 sur sa stratégie de développement de sa molécule phare ABX464 dans la RCH et a annoncé des données supplémentaires soutenant les premiers résultats positifs de la phase 2b récemment annoncés. Les dernières analyses supplémentaires confirment et renforcent l'efficacité et la bonne tolérance d'une administration quotidienne d'ABX464 par voie orale après 16 semaines, déjà observées après le traitement d'induction de 8 semaines.

2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers d'Abivax au 30 juin 2021 reflètent essentiellement :

- **Un résultat semestriel à -16,5 M€ (-1,1 M€ comparé au résultat de -15,4 M€ au 30 juin 2020). Celui-ci, impacté par la reconnaissance de subventions d'exploitation lié au programme BPI COVID-19 (9,6 M€), est principalement lié aux charges d'exploitation (26,5 M€ soit -10 M€ versus S1 2020). Celles-ci reflètent la poursuite des investissements dans le développement d'ABX464 dans les indications inflammatoires (-0,4 M€ versus S1 2020), dans l'indication COVID-19 (-2,0 M€) et dans les programmes transverses (-7,5 M€) ainsi que la poursuite de l'étude clinique d'ABX196 dans le carcinome hépatocellulaire (-0,1 M€).**
 - Les dépenses de R&D se sont élevées à 24,0 M€ au premier semestre 2021 contre 13,5 M€ au premier semestre 2020, principalement en raison des coûts de développement d'ABX464 (représentant 94% des investissements R&D sur le premier semestre 2021).
 - Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 2,6 M€ au premier semestre 2021 (10 % des charges d'exploitation) contre 2,8 M€ (17 %) au premier semestre 2020.
 - L'activité de recherche et développement de la société au cours du 1^{er} semestre 2021, déduction faite d'une subvention à percevoir de 3,3 M€, a permis de dégager un Crédit d'Impôt Recherche de 1,6 M€.
- **Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets jusqu'au deuxième trimestre 2022**
 - La trésorerie à fin juin 2021 était de 4,3 M€ contre 29,3 M€ à fin 2020.
 - La consommation de trésorerie de la Société s'est établie à 5,3 M€ par mois pendant le premier semestre 2021.
 - Compte tenu du niveau de trésorerie disponible au 30 juin 2021, de la ligne de financement avec Kepler Cheuvreux, de la créance détenue sur BPIFRANCE au titre du financement du solde de programme ABX464 COVID-19, du remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2020 intervenu en août 2021 pour un montant de 2,6 millions d'euros, de l'augmentation de capital de 60 millions d'euros en juillet et de l'émission de 25 millions d'obligations convertibles en juillet, la Société est actuellement financée jusqu'au second trimestre 2022.
 - La Société prévoit d'étendre ses ressources financières jusqu'à la fin du troisième trimestre 2022, par anticipation de la priorisation des programmes cliniques avec ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre, et en conservant un accent privilégié sur le programme de phase 3 dans la RCH.

CHIFFRES CLES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises des 1^{er} semestre 2021 et 2020 et certains éléments au 31 décembre 2020.

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2021	1 ^{er} Semestre 2020	Variation
Total produit d'exploitation	9 640	1 633	8 008
Total charges d'exploitation	-26 534	-16 258	-10 277
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	<i>-23 955</i>	<i>-13 468</i>	<i>-10 487</i>
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	<i>-2 579</i>	<i>-2 790</i>	<i>211</i>
Résultat d'exploitation	-16 894	-14 625	-2 269
Résultat financier	-1 347	-963	-384
Résultat courant	-18 241	-15 588	-2 653
Résultat exceptionnel	99	166	-67
Impôt sur les bénéficiaires	-1 611	0	-1 611
Résultat de l'exercice	-16 531	-15 422	-1 109

ACTIF - en milliers d'euros	30.06.2021	31.12.2020	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 101	32 102	-2
Immobilisations corporelles	79	99	-20
Immobilisations financières	1 536	1 428	108
Total Actif Immobilisé	33 716	33 630	86
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000	0	4 000
Créances	12 729	8 040	4 688
Valeurs mobilières de placement	6	6	0
Disponibilités	4 339	29 296	-24 958
Charges constatées d'avance	305	324	-19
Total Actif Circulant	21 378	37 667	-16 288
Ecart de conversion actif	0	1	-1
Total Actif	55 094	71 298	-16 204
PASSIF			
Capitaux propres	-4 467	4 665	-9 132
Avances conditionnées	6 841	13 235	-6 395
Provisions pour risques et charges	33	1	32
Total Fonds Propres	2 407	17 902	-15 495
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Emprunts obligataires non convertibles	26 799	28 982	-2 184
Emprunts PGE	5 000	5 000	0
Fournisseurs et comptes rattachés	18 868	17 408	1 460
Dettes fiscales et sociales	2 003	1 987	16
Autres dettes	18	12	6
Total Dettes	52 687	53 389	-702
Ecart de conversion passif	0	7	-7
Total Passif	55 094	71 298	-16 204

EXPOSE SUR LES RESULTATS AU 30/06/2021

Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2021	1 ^{er} Semestre 2020	Variation
Ventes de marchandises	0	0	0
Production vendue	0	0	0
Subventions d'exploitation	9 627	1 587	8 040
Autres produits	13	46	-32
Total produits d'exploitation	9 640	1 633	8 008

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions qui figurent au compte de résultat dépendent de l'avancement des projets. Abivax bénéficie de subventions de BPIFRANCE sur les projets COVID-19, CARENA et RNP-VIR.

Au cours du premier semestre 2021, Abivax a mis fin au projet COVID-19 s'appuyant sur les résultats de l'étude et sur les recommandations émises par le Comité de Surveillance de la sécurité des données (Data Safety Monitoring Data), BPIFRANCE ayant constaté l'échec du projet, l'avance remboursable de 6 348 K€ ayant été perçue en juin 2020 est devenue une subvention. En outre, au 30 juin 2021, Abivax a estimé le financement total du projet par BPIFRANCE pour la part concernant Abivax à 11 214 K€. 1 587 K€ et 6 348 K€ (avance remboursable requalifiée en subvention) ayant déjà été perçus en 2020, le solde de la subvention restant à percevoir s'élève à 3 279 K€. Les discussions étant toujours en cours avec BPIFRANCE, ce montant est susceptible d'évoluer.

Autres produits

Au cours du 1^{er} semestre 2021, les produits d'exploitation se sont élevés à 13 K€ contre 46 K€ en 2020. Ceux-ci correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation divers.

Charges opérationnelles nettes par nature :

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2021	1 ^{er} Semestre 2020	Variation
Achats de matières premières	0	1	-1
Etudes externes	17 904	10 063	7 841
Sous-Traitance générale	1 030	288	742
Fournitures	7	55	-48
Loyers, maintenance et charges d'entretien	283	249	35
Frais divers	241	191	50
Documentation, Veille technologique et séminaires	15	31	-16
Brevets	955	482	474
Honoraires	2 274	1 695	580
Missions et déplacements	26	106	-79
Autres achats et charges externes	22 738	13 158	9 579
Impôts, taxes et versements assimilés	65	55	10
Salaires et traitements	2 578	2 165	413
Charges sociales	988	800	188
Dotations aux amortissements	32	33	-1
Dotations aux provisions pour risques et charges	33	0	33
Autres charges	100	45	56
Total charges d'exploitation	26 534	16 258	10 277

Au 30 juin 2021, les charges d'exploitation se sont établies à 26 534 K€. Les charges d'exploitation sont à 86% composées des « autres achats et charges externes », dont plus de 79% concerne les études externes et sous-traitances scientifiques (études cliniques, études de recherche laboratoire, toxicologie, développement de procédé industriel)

Au 1^{er} semestre 2021, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance sont principalement liés aux évènements suivants :

- Rectocolite hémorragique :
 - Maintien de l'étude de maintenance de phase 2a, soit l'étude ABX464-102, allongée à quatre années de traitement (étude débutée en janvier 2018 dont les résultats prometteurs à trois ans ont été publiés en septembre 2021) ;
 - Poursuite et finalisation de l'étude d'induction de phase 2b, ABX464-103 lancée fin 2018 (254 patients, 16 semaines, premier patient en août 2019) avec une approbation par la FDA de l'IND en janvier 2020. D'excellents résultats d'efficacité et de tolérance ont été annoncé en mai 2021.
 - Cette étude d'induction, ABX464-103, est complétée par une étude de maintenance sur deux années, ABX464-104 lancé en juillet 2019 avec un premier patient inclus en janvier 2020 ; des données préliminaires positives sur 51 patients à 48 semaines sur cette phase de maintenance ont également été annoncées au moment des résultats de la phase 2b en mai 2021.
 - Au vu de ces résultats très encourageants, la Société prévoit le démarrage du programme clinique de phase 3, sous réserve d'une réponse positive de l'agence réglementaire américaine (FDA), prévue d'ici la fin de cette année, et de l'avis scientifique fourni par l'Agence Médicale Européenne (EMA), attendu au cours du premier trimestre 2022.
- Polyarthrite rhumatoïde : Poursuite de l'étude d'induction de phase 2a lancé en 2019 (12 semaines, 60 patients) avec un premier patient inclus en août 2019. D'excellents résultats

d'efficacité et de tolérance ont été annoncés en juin 2021. L'étude d'induction de phase 2a est complétée par une étude de maintenance allongée à deux années en septembre 2020 avec un premier patient inclus en novembre 2019. Suite aux résultats positifs de cet essai de phase 2a, l'initiation des prochaines étapes du développement clinique d'ABX464 dans la PR dépendra de la décision prise par rapport à la priorisation du programme clinique avec ABX464.

- COVID-19 : Finalisation de l'étude clinique de Phase 2b/3 avec ABX464 pour prévenir l'inflammation sévère qui mène au syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA) pour certaines personnes atteintes de la COVID-19. L'analyse intermédiaire évaluant les données de 305 patients en mars 2021 n'a pas démontré de différence sur le taux de progression vers une maladie sévère entre le groupe placebo et le groupe ABX464. La Société s'est ainsi conformée aux recommandations du Comité de Surveillance de la sécurité des données et a mis fin à l'étude en mars 2021. Cette étude était réalisée conjointement avec le CHU de Nice qui gérait directement une partie de son financement.
- Poursuite de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196. Actuellement, la consolidation des données de l'étude de la phase d'escalade de dose est en cours. Sous réserve que les résultats se révèlent positifs, la décision sur la prochaine étape de développement clinique sera prise en fonction également de la disponibilité des moyens financiers nécessaires ou de l'opportunité de conclure un accord de licence.
- Poursuite des activités de la plateforme antivirale d'Abivax sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue. La recherche de nouvelles molécules visant à traiter les infections virales majeures dépend également des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.

Au 1^{er} semestre 2020, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance étaient principalement liés aux événements suivants :

- Rectocolite hémorragique : Maintien de l'étude d'extension de l'étude clinique de phase 2a soit l'étude ABX464-102 allongée à trois années de traitement (étude débutée en janvier 2018 dont les résultats à deux ans ont été publiés en septembre 2020), poursuite de l'étude d'induction de phase 2b, ABX464-103 lancée fin 2018. Cette étude d'induction est complétée par une étude de maintenance, ABX464-104 lancée en juillet 2019 avec un premier patient inclus en janvier 2020.
- Polyarthrite rhumatoïde : Poursuite de l'étude d'induction de phase 2a lancée en 2019 (12 semaines, 60 patients) avec un premier patient inclus en août 2019. Cette étude est complétée par une étude de maintenance de minimum une année avec un premier patient inclus en novembre 2019.
- COVID-19 : Lancement d'une étude clinique de Phase 2b/3 avec ABX464 pour prévenir l'inflammation sévère qui mène au syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA) pour certaines personnes atteintes de la COVID-19. Cette étude menée chez 1 034 patients âgés ou à risque élevé atteints de la COVID-19 (étude « miR-AGE ») présentait une durée d'administration calibrée à vingt-huit jours et était conduite de manière randomisée en double aveugle et contrôlée contre placebo. Le premier patient a été inclus en juillet 2020.
- Poursuite de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196 avec un premier patient inclus en février 2020.
- Développement de la plateforme antivirale d'Abivax sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue.

Résultat Financier :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2021	1 ^{er} Semestre 2020	Variation
Produits financiers	1	0	1
Charges financières	1 348	963	385
Résultat Financier	-1 347	-963	-384

Au premier semestre 2021, les charges financières comprennent principalement les intérêts relatifs à l'emprunt Kreos (-1 338 K€). Les produits financiers au premier semestre 2021 concernent une reprise de provision pour risque de change (1 K€).

Résultat Net :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2021	1 ^{er} Semestre 2020	Variation
Résultat courant avant impôts	-18 241	-15 588	-2 653
Résultat exceptionnel	99	166	-67
Impôts sur les bénéfices (CIR)	-1 611	0	-1 611
Perte	-16 531	-15 422	-1 109

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2021 est de 99 K€, composé des plus-values réalisées lors des ventes d'actions propres. Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2020 était de 166 K€, composé principalement des plus-values réalisées lors des ventes d'actions propres (167 K€)

Impôts sur les bénéfices (CIR)

Le CIR au premier semestre 2021 est estimé à 1 611 K€. Le montant du crédit d'impôt est calculé sur les dépenses éligibles du semestre, diminué des subventions et avances remboursables acquises.

Compte tenu des avances remboursables et subventions reçus au titre du financement COVID-19 (7 934 K€), il n'avait pas été enregistré de CIR au premier semestre 2020.

Résultat Net

La perte d'exploitation est à -16 531 K€ (comparé à -15 422 K€ au 30 juin 2020) reflète la poursuite des activités sur ABX464 sur les différentes études.

EXPOSE SUR LE BILAN AU 30/06/2021

Immobilisations incorporelles

Au cours du 2nd semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non pas des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

A chaque clôture, les valeurs comptables des malis techniques sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Sur la période du premier semestre 2021, aucun événement particulier n'a été identifié. Dès lors, aucune nouvelle évaluation n'a été faite.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la Société fin juin 2015, et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la Société ainsi que dans le cadre des emprunts obligataires souscrits auprès de Kreos.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020.

La société détient, au 30 juin 2021 et via ce contrat de liquidité, 8 900 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 206 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 321 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Solde au 31 décembre 2019	20 930	11	227	501
Achats	18 977	17,86	339	-339
Ventes	22 807	18,87	430	430
Plus ou Moins-values réalisées			166	
Retrait espèces				-500
Solde au 30 juin 2020	17 100	18	302	92
Achats	3 511	20,25	71	-71
Ventes	7 811	23,83	186	186
Plus ou Moins-values réalisées			34	
Solde au 31 décembre 2020	12 800	17	221	207
Achats	4 101	26,41	108	-108
Ventes	8 001	27,77	222	222
Plus ou Moins-values réalisées			99	
Solde au 30 juin 2021	8 900	23	206	321

*valeurs moyennes, pour 2021 par exemple 23€ = 206 K€/8 900 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2021 est de 29,55€. La valeur boursière au 30 juin 2021 des titres auto-détenus s'établit donc à 263 K€

Créances :

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par Abivax et aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

en milliers d'euros	Montant
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000
Créances	4
Frais d'émission et de sortie Kreos	1 441
Divers (Subvention à recevoir)	3 279
Débiteurs divers	279
Créances, Divers	9 002
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	64
Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	106
CIR au 31/12/2020	2 575
Estimation CIR au 30/06/2021	1 611
TVA déductible et crédits de TVA	3 370
Impôts	7 726
Charges constatées d'avances	305
Total	17 034

Disponibilités :

Les disponibilités se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2021	Disponibilité immédiate
Comptes à terme	0	0
SICAV/OPCVM	6	6
Disponibilités	4 339	4 339
Total	4 344	4 344

Capital Social

Sur le premier semestre 2021, les exercices suivants de BCE et BSA ont été réalisés :

	Nombre de bons	Nombre d'actions
BCE-2016-1	6 600	6 600
BCE-2017-3	47 372	47 372
BCE-2017-4	1	1
BCE-2018-1	3 000	3 000
BCE-2018-3	14 843	14 843
BCE-2018-5	1 250	1 250
BCS-2016-1	2 500	2 500
BCS-2018-3	2 000	2 000
BSA-2018-1	16 400	16 400
BSA Kepler	257 000	257 000
Total	350 966	350 966

Ces différents exercices ont donné lieu à la création de 350 966 actions de la Société entraînant une augmentation du capital social de 3 509,66 € pour le porter de 143 202,71 € à 146 712,37 €.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur ces exercices, sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Avances conditionnées

La variation entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 se résume ainsi :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2020	Intérêts courus sur la période	Avances constatées en subventions	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2021	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 392	15			2 408	2 187	220
BPI EBOLA	320			30	290	290	
BPI RNP-VIR	4 123	21			4 143	4 032	111
BPI COVID-19	6 401	51	6 451		0		
Total	13 235	87	6 451	30	6 841	6 509	332

Emprunts et dettes financières – Autres

Au 30/06/2021, la dette financière de la société est composée de deux emprunts en obligations non convertibles souscrits auprès de Kreos Capital (24,4 M€) et de leurs frais de terminaison (2,4 M€), ainsi qu'un Prêt Garanti par l'Etat souscrit auprès de la Société Générale (5 M€).

2.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext – compartiment B, en juin 2015, Abivax avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document d'Enregistrement Universel 2021, publié le 30 avril 2021.

Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse www.Abivax.com.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document d'Enregistrement Universel susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant la découverte, le développement et la commercialisation de médicaments antiviraux novateurs et de produits d'immunothérapie pour le traitement de maladies infectieuses potentiellement mortelles.

L'avenir de la Société repose sur le succès du développement clinique et le cas échéant sur la cession ou concession à un tiers industriel des droits de développement et/ou de commercialisation de l'un de ses produits.

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

3.1 Compte de résultat

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2021	1 ^{er} Semestre 2020	Variation
Produits d'exploitation	9 640	1 633	8 008
Production vendue	0	0	0
Subventions d'exploitation	9 627	1 587	8 040
Autres produits	13	46	-32
Charges d'exploitation	26 534	16 258	10 277
Achats de matières premières et approvisionnements	0	1	-1
Autres achats et charges externes	22 738	13 158	9 579
Impôts et taxes	65	55	10
Salaires et charges sociales	3 566	2 966	601
Amortissements et provisions	65	33	32
Autres charges	100	45	56
Résultat d'exploitation	-16 894	-14 625	-2 269
Produits financiers	1	0	1
Charges financières	1 348	963	385
Résultat financier	-1 347	-963	-384
Résultat courant	-18 241	-15 588	-2 653
Résultat exceptionnel	99	166	-67
Impôts sur les bénéfices (CIR)	-1 611	0	-1 611
Résultat de l'exercice	-16 531	-15 422	-1 109

3.2 Bilan

en milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020	Variation
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels	32 101	32 102	-2
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44	63	-18
Autres immobilisations corporelles	35	37	-2
Immobilisations financières			
Autres immobilisations financières	1 536	1 428	108
Total Actif Immobilisé	33 716	33 630	86
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commande	4 000	0	4 000
Créances	12 729	8 040	4 688
Instruments de trésorerie			
Valeurs mobilières de placement	6	6	0
Disponibilités	4 339	29 296	-24 958
Charges constatées d'avance	305	324	-19
Total Actif Circulant	21 378	37 667	-16 288
Ecart de conversion actif	0	1	-1
Total Actif	55 094	71 298	-16 204
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	147	143	4
Primes d'émission, de fusion, d'apport	49 468	42 073	7 395
Report à nouveau	-37 551	0	-37 551
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-16 531	-37 551	21 021
Total capitaux propres	-4 467	4 665	-9 132
Autres fonds propres			
Avances conditionnées	6 841	13 235	-6 395
Total fonds propres	6 841	13 235	-6 395
Provisions			
Provisions pour risques et charges	33	1	32
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Emprunts obligataires non convertibles	26 799	28 982	-2 184
Emprunts et dettes financières – Autres	5 000	5 000	0
Fournisseurs et comptes rattachés	18 868	17 408	1 460
Dettes fiscales et sociales	2 003	1 987	16
Autres dettes	18	12	6
Total dettes	52 687	53 389	-702
Ecart de conversion passif	0	7	-7
Total Passif	55 094	71 298	-16 204

3.3 Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	-16 894	-38 008	21 114
+ Amortissements provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	65	66	-1
- Variation des créances d'exploitation	-4 000	-3	-3 997
+ Variation des dettes d'exploitation	1 460	6 865	-5 405
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-19 369	-31 080	11 711
- Frais financiers	-1 034	-1 547	513
+ Produits financiers	0	0	0
- Impôts sur les sociétés	0	0	0
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	0	0	0
- Variation des autres créances liées à l'activité	-3 382	2 659	-6 041
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	22	145	-123
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	-23 764	-29 823	6 059
Flux de trésorerie lié à l'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	-129	-898	769
+ Cessions d'immobilisations	222	616	-394
+ Réduction d'immobilisations financières	0	0	0
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-124	-294	170
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-31	-575	544
Flux de trésorerie lié au financement			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	7 398	26 395	-18 997
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	0	26 948	-26 948
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-8 561	-3 414	-5 147
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	0	0	0
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-1 163	49 929	-51 092
Variation de trésorerie (A+B+C)	-24 957	19 531	-44 488
+ Trésorerie d'ouverture	29 302	9 771	19 531
= trésorerie de clôture	4 344	29 302	-24 957

*Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2019	12 201 959	122	104 403	283	-93 033	11 775
Augmentation de capital - 28 octobre 2020	1 620 370	16	27 984			28 000
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	33 633	0	92			92
Conversion emprunt obligataire Kreos	464 309	5	3 995			4 000
Emission de BSA				0		0
Frais d'émission			-1 651			-1 651
Imputation Report à Nouveau sur prime d'émission			-93 033		93 033	0
Perte 2020					-37 551	-37 551
Au 31 décembre 2020	14 320 271	143	41 790	283	-37 551	4 665
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	93 966	1	886			887
Equity line Kepler Cheuvreux	257 000	3	6 609			6 612
Frais d'émission			-100			-100
Emission de BSA				0		0
Perte 06/2021					-16 531	-16 531
Au 30 juin 2021	14 671 237	147	49 185	283	-54 082	-4 467

3.5 Annexe des comptes

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30 juin 2021, dont le total est de 55 094 K€ et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -16 531 K€.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 juin 2021 établie par le

Conseil d'administration en date du 21 septembre 2021. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la Société au 30 juin 2021, les références au premier semestre 2020 ainsi qu'à l'année 2020 permettent une comparaison plus pertinente de l'évolution des données concernées.

NOTE 1 : LA SOCIETE

Abivax vise à moduler le système immunitaire de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, d'infections virales et de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, Abivax utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments, dont deux sont couramment testés dans des différents essais cliniques pour traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, la polyarthrite rhumatoïde, le VIH et le cancer du foie. Les candidats médicament anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développées par Abivax sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »** basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France). Cette plateforme a généré outre ABX464, une chimiothèque de plus de 2 200 petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Initialement ciblant le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire qui a mené l'entreprise à évaluer son potentiel davantage dans les maladies inflammatoires. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans

les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non-répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' (inhibiteur de point de contrôle) en tumeurs répondantes.

3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants dont le candidat médicament phare, ABX544, visait à traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. En raison de l'approbation du vaccin ERVEBO® (Ebola Zaire Vaccine, Live) et de la difficulté d'accès aux financements publics, Abivax a décidé de mettre fin au développement de cette molécule, mais la plateforme reste à la disposition de l'entreprise et peut être réactivée à tout moment.

Abivax mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte 29 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'Abivax bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

Abivax priorise actuellement les études de son programme de développement clinique avec ABX464 et, en fonction de la décision prise par rapport à cette priorisation à venir, concentre ses efforts sur les points suivants :

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464**, avec une priorité donnée au traitement de la rectocolite hémorragique.
- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464** dans d'autres maladies

inflammatoires chroniques, dont la maladie de Crohn et la polyarthrite rhumatoïde, en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.

- **Poursuite d'autres indications thérapeutiques d'ABX464** selon la pertinence des données scientifiques et **recherche de molécules dérivées potentielles d'ABX464**, en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.
- **Poursuite de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196.** Actuellement, la consolidation des données de l'étude de la phase d'escalade de dose est en cours. Sous réserve que les résultats se révèlent positifs, la décision sur la prochaine étape de développement clinique sera prise en fonction également de la disponibilité des moyens

financiers nécessaires ou de l'opportunité de conclure un accord de licence.

- **Enfin, recherche de nouvelles molécules** visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »), en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.

La Société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, WittyCell et Zophis. Depuis le 26 juin 2015, la Société est cotée sur Euronext Paris. Abivax est actuellement cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021 ont été arrêtés le 21 septembre 2021 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 55 094 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 16 531 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30/06/2021 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société. Compte tenu du niveau de trésorerie disponible au 30 juin 2021, de la ligne de financement avec Kepler Cheuvreux, de la créance détenue sur BPIFRANCE au titre du financement du solde de programme ABX464 COVID-19, du remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2020 intervenu en août 2021 pour un montant de 2,6 millions d'euros, de l'augmentation de capital de 60 millions d'euros en juillet et de l'émission de 25 millions d'obligations convertibles en juillet 2021, la Société est actuellement financée jusqu'au second trimestre 2022 ; la Société prévoit d'étendre ses ressources financières jusqu'à la fin du troisième trimestre 2022, tenant compte des conclusions de la priorisation des programmes cliniques avec ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021, tout

en conservant un accent prioritaire sur le programme de phase 3 dans la RCH. .

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Malis techniques

Les malis techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux.

Conformément au Règlement ANC 2015-6, ces malis ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs incorporels et corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ces fonds commerciaux ne sont pas amortis car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier des avantages économiques est indéterminée. En effet, ces fonds commerciaux concernent plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches et développements en cours, leur durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Test de dépréciations et perte de valeurs

A chaque clôture, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs d'inventaire des molécules issues des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique « Modulation de la biogénèse d'ARN » ou « épissage » pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur d'inventaire des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur d'inventaire des projets.

Afin d'estimer la valeur d'inventaire d'un projet, la société prend en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules ;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables.

En cas d'évolution défavorable majeure dans le développement de la plateforme technologique qui

remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation du mali technique concerné serait pratiquée. Cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Immobilisations financières

Outre les dépôts de garantie, figurent dans ce poste les actions propres Abivax détenues au travers d'un contrat de liquidité.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres sont comptabilisées au coût d'achat dans le poste « Autres Immobilisations Financières – Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours de bourse de clôture au dernier jour de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées ».

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la société est exposée au risque de change sur le dollar américain et la livre sterling.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la date des comptes intermédiaires. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à cette date, une information est donnée en annexe.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ».

Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif en « Charges à répartir » et étalées linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif en Emprunt obligataires pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses.

La contrepartie de ces primes est enregistrée en Prime de remboursement des obligations à l'actif et ces primes sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Dans le cas où les montants reçus sont supérieurs à ceux acquis, les montants trop perçus apparaissent au passif en produits constatés d'avance.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les anciennes filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux malis techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif depuis la clôture du 31 décembre 2014.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible

- Table de taux de mortalité : (table INSEE TV 88/90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Ce crédit d'impôt a été calculé sur la base des opérations effectivement réalisées au cours du 1er semestre 2021 et ne tiennent pas compte des opérations non prévues au 2nd semestre. Le crédit d'impôt recherche sera par exemple

nécessairement impacté à la baisse en cas de perception de subventions ou d'avances remboursables pour des projets de recherche et développement. Les subventions et avances remboursables dont la perception au second semestre est certaine ont été déduites du CIR au 30 juin 2021 pour 100% du montant attendu.

Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens communautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERE

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	110			110
Immobilisations incorporelles	32 855	0	0	32 855
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	420	1	51	370
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	178	8	43	143
Immobilisations corporelles	598	9	94	513
Autres titres immobilisés (actions propres)	221	108	123	206
Prêts et autres immobilisations financières	1 207	231	108	1 330
Immobilisations financières	1 428	339	232	1 536
Actif immobilisé	34 881	349	326	34 904

Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020	Variation
Eléments achetés			
Eléments réévalués			
Eléments reçus en apport	32 745	32 745	0
Total	32 745	32 745	0

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

en milliers d'euros	30/06/2021
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
<i>Mali Tup Witty cell</i>	13 586
<i>Mali Tup Zophis</i>	740
<i>Mali Tup Splicos</i>	18 419
Total	32 745

A chaque clôture, les valeurs comptables des mali techniques sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Sur la période du premier semestre 2021, aucun événement particulier n'a été identifié. Dès lors, aucune nouvelle évaluation n'a été faite.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement :

- aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015,
- au dépôt de garantie versé pour les locaux occupés par la société ;
- au dépôt de garantie versé dans le cadre des emprunts obligataires souscrits auprès de Kreos.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020. La société détient, au 30 juin 2021 et via ce contrat de liquidité, 8 900 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 206 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 321 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Solde au 31 décembre 2019	20 930	11	227	501
Achats	18 977	17,86	339	-339
Ventes	22 807	18,87	430	430
Plus ou moins-values réalisées			166	
Retrait espèces				-500
Solde au 30 juin 2020	17 100	18	302	92
Achats	3 511	20,25	71	-71
Ventes	7 811	23,83	186	186
Plus ou moins-values réalisées			34	
Solde au 31 décembre 2020	12 800	17	221	207
Achats	4 101	26,41	108	-108
Ventes	8 001	27,77	222	222
Plus ou moins-values réalisées			99	
Solde au 30 juin 2021	8 900	23	206	321

*valeurs moyennes, pour 2021 par exemple 23 € = 206 K€/8 900 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2021 est de 29,55 euros. La valeur boursière au 30 juin 2021 des titres auto-détenus s'établit donc à 263 K€.

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12	2		14
Immobilisations incorporelles	12	2	0	14
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	358	20	51	326
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	141	10	43	108
Immobilisations corporelles	499	29	94	434
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	511	32	94	449

Dépréciation des actifs

en milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	740			740

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances et débiteurs divers à la clôture de l'exercice s'élève à 18 364 K€, 16 922 K€ hors frais d'émission et de sortie liés aux emprunts Kreos. Le classement détaillé par échéance des créances s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres immobilisations financières	1 330		1 330
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000	4 000	
Créances clients	4	4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	4 356	4 356	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 370	3 370	
Subvention à recevoir	3 279	3 279	
Avance remboursable à recevoir			
Débiteurs divers	1 719	918	802
Charges constatées d'avance	305	305	
Total	18 364	16 232	2 132

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par Abivax et aux dépôts et cautionnements versés par la société.

Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

en milliers d'euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	64
Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	106
CIR au 31/12/2020	2 575
Estimation CIR au 30/06/2021	1 611
Taxe sur la valeur ajoutée	3 370
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000
Créances clients-produits CIFRE	4
Prime de remboursement - Kreos	1 275
Frais émission emprunt - Kreos	166
Divers (subvention à recevoir)	3 279
Débiteurs divers	279
Charges constatées d'avance	305
Total	17 034

Impôts sur les bénéfices

Le montant total « impôts sur les bénéfices » de 4 356 K€ se répartit ainsi :

- Estimation CIR 2021 au 30 juin 2021 1 611 K€
- CIR 2020 au 31 décembre 2020 2 575 K€
- Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoires inclus) 106 K€
- Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus) 64 K€

Débiteurs divers

Le montant total « débiteurs divers » de 1 719 K€ se répartit ainsi :

- Frais d'émission d'emprunt 166 K€
- Prime de remboursement des obligations 1 275 K€
- Versements à recevoir sur exercice de BSA 279 K€

Les échéances des débiteurs divers sont réparties de la manière suivante :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Frais émission emprunt - Kreos	166	89	77
Prime de remboursement - Kreos	1 275	550	725
Débiteurs divers	279	279	
Total	1 719	918	802

Charges à répartir : Frais d'émissions d'emprunt

Les frais d'émission des emprunts obligataires émis en juillet 2018, juin 2019, octobre et novembre 2020 ont été comptabilisés en charges à répartir et sont rapportés au compte de résultat au même rythme que celui de constatation des intérêts.

Le total des frais est de 396 K€ (dont 50 K€ pour les emprunts émis en 2020 et après déduction de 10 K€ remboursés en 2021 par le souscripteur). Les montants imputés au compte de résultat ont été de 34 K€ en 2018, 75 K€ en 2019 et 82 K€ en 2020. Le solde à répartir au 30 juin 2021 est ainsi de 166 K€ à la suite de la constatation en charges de 39 K€ correspondant aux frais pour la période de janvier à juin 2021.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement rattachées aux emprunts obligataires émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de Kreos ont été comptabilisées à l'actif pour leur montant total de 2 400 K€ et sont reprises au résultat financier au même rythme que les intérêts de l'emprunt.

Le montant imputé au compte de résultat au premier semestre 2021 est de 275 K€. Le montant imputé au compte de résultat en 2018 était de 100 K€, de 317 K€ en 2019 et de 433 K€ en 2020. Le montant restant à imputer figure au bilan pour 1 275 K€ au 30 juin 2021.

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	252		
Charges constatées d'avances - Frais augmentation de capital	53		
Total	305		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Montant
Locations de matériel et de bureaux	75
Autres charges d'exploitation	107
Assurances générales et sur essais cliniques	69
Frais d'augmentation de capital à venir	53

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Factures à établir	4
Débiteurs divers - Subventions à recevoir	3 279
Total	3 283

NOTE 5 – DISPONIBILITES

en milliers d'euros	30/06/2021	Disponibilité immédiate	Disponibilité à échéance ultérieure
Comptes à terme SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	4 339	4 339	
Total	4 344	4 344	0

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments financiers chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2019	12 201 959	122	104 403	283	-93 033	11 775
Augmentation de capital - 28 octobre 2020	1 620 370	16	27 984			28 000
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	33 633	0	92			92
Conversion emprunt obligataire Kreos	464 309	5	3 995			4 000
Emission de BSA				0		0
Frais d'émission			-1 651			-1 651
Imputation report à nouveau sur prime d'émission			-93 033		93 033	0
Perte 2020					-37 551	-37 551
Au 31 décembre 2020	14 320 271	143	41 790	283	-37 551	4 665
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	93 966	1	886			887
Equity line Kepler Cheuvreux	257 000	3	6 609			6 612
Frais d'émission			-100			-100
Emission de BSA				0		0
Perte 06/2021					-16 531	-16 531
Au 30 juin 2021	14 671 237	147	49 185	283	-54 082	-4 467

Composition du capital social

L'exercice de 1 000 BCE-2018-1 en date du 4 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 € pour le porter de 143 202,71 € à 143 212,71 €.

L'exercice de 800 BCE-2016-1 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 800 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 8,00 € pour le porter de 143 212,71 € à 143 220,71 €.

L'exercice de 2 000 BCE-2018-1 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 € pour le porter de 143 220,71 € à 143 240,71 €.

L'exercice de 1 250 BCE-2018-5 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 250 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 12,50 € pour le porter de 143 240,71 € à 143 253,21 €.

L'exercice de 2 000 BCE-2016-1 en date du 7 janvier 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 € pour le porter de 143 253,21 € à 143 273,21 €.

L'exercice de 16 400 BSA-2018-1 en date du 8 janvier 2021 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 € pour le porter de 143 273,21 € à 143 437,21 €.

L'exercice de 1 BCE-2017-3 en date du 11 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 € pour le porter de 143 437,21 € à 143 437,22 €.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-3 en date du 12 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 € pour le porter de 143 437,22 € à 143 447,22 €.

L'exercice de 1 500 BCE-2016-1 en date du 22 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 15,00 € pour le porter de 143 447,22 € à 143 462,22 €.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-3 en date du 28 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 € pour le porter de 143 462,22 € à 143 472,22 €.

L'exercice de 47 021 BCE-2017-3 en date du 28 janvier 2021 donnant lieu à la création de 47 021 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 470,21 € pour le porter de 143 472,22 € à 143 942,43 €.

L'exercice de 3 000 BCE-2018-3 en date du 1 février 2021 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 € pour le porter de 143 942,43 € à 143 972,43 €.

L'exercice de 3 000 BCE-2018-3 en date du 2 février 2021 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 € pour le porter de 143 972,43 € à 144 002,43 €.

L'exercice de 4 000 BCE-2018-3 en date du 9 février 2021 donnant lieu à la création de 4 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 40,00 € pour le porter de 144 002,43 € à 144 042,43 €.

L'exercice de 2 000 BCE-2018-3 en date du 22 février 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 € pour le porter de 144 042,43 € à 144 062,43 €.

L'exercice de 2 300 BCE-2016-1 en date du 2 mars 2021 donnant lieu à la création de 2 300 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 23,00 € pour le porter de 144 062,43 € à 144 085,43 €.

L'exercice de 2 843 BCE-2018-3 en date du 2 mars 2021 donnant lieu à la création de 2 843 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 28,43 € pour le porter de 144 085,43 € à 144 113,86 €.

L'exercice de 350 BCE-2017-3 en date du 3 mars 2021 donnant lieu à la création de 350 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 3,50 € pour le porter de 144 113,86 € à 144 117,36 €.

L'exercice de 190 000 bons par KEPLER-CHEVREUX sur le mois de mai 2021 donnant lieu à la création de 190 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 1 900 € pour le porter de 144 117,36 € à 146 017,36 €.

L'exercice de 1 BCE-2017-4 en date du 2 juin 2021 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 € pour le porter de 146 017,36 € à 146 017,37 €.

L'exercice de 22 000 bons par KEPLER-CHEVREUX en date du 3 juin 2021 donnant lieu à la création de 22 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 220 € pour le porter de 146 017,37 € à 146 237,37 €.

L'exercice de 2 500 BCE-2016-1 en date du 15 juin 2021 donnant lieu à la création de 2 500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 25,00 € pour le porter de 146 237,37 € à 146 262,37 €.

L'exercice de 45 000 bons par KEPLER-CHEVREUX entre le 24 juin 2021 et le 30 juin 2021 donnant lieu à la création de 45 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 450 € pour le porter de 146 262,37 € à 146 712,37 €.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 30/06/2021 :

30/06/2021	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	210 970	1,44%
Truffle Capital	5 232 579	35,67%
Sofinnova Crossover	1 698 723	11,58%
Direction	150 781	1,03%
Conseil d'administration	778 881	5,31%
Salariés	8 077	0,06%
Consultants*	400	0,00%
Autres**	595 610	4,06%
Auto contrôle	8 900	0,06%
Flottant	5 986 316	40,80%
Total	14 671 237	100%

*Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques).

** Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La Société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 30 juin 2021)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	2 750	0	0	0
BCE-2014-2	2 750	2 750	1 750	0	1 000	100 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	800	0	184	18 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	197	328	0	0
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	1 650	0	0
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	202 122	0	0
BCE-2016-1	84 000	84 000	20 609	17 499	45 892	45 892
BCE-2017-1	67 374	67 374	374	0	67 000	67 000
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	47 372	52 635	1 054	1 054
BCE-2017-4	67 374	67 374	1	0	67 373	67 373
BCE-2017-5	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	4 930	0	17 070	17 070
BCE-2018-2	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-3	33 687	33 687	16 843	0	16 844	16 844
BCE-2018-4	16 843	16 843	0	0	16 843	16 843
BCE-2018-5	22 000	22 000	2 000	10 000	10 000	10 000
Total BCE	911 454	911 454	98 417	285 029	528 008	645 224
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	228	264	680	68 000
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	328	459	45 900
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	81	0	0	0
BSA-2015-9	122 274	0	0	122 274	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	65 600	16 400	16 400
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	16 400	16 400	16 400	16 400
BSA-2018-2	32 800	0	0	32 800	0	0
Total BSA	404 076	183 238	18 076	237 895	148 105	344 184
Total BCE+BSA	1 315 530	1 094 692	116 493	522 924	676 113	989 408

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 989 408 actions, générant une dilution potentielle de 6,32 % du capital émis au 30 juin 2021.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs				
Autres provisions pour risques et charges		33		33
Provision pour risque de change	1		1	0
Total Provisions pour risques et charges	1	33	1	33
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		33		
Financières			1	
Exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'évaluation du risque social et fiscal au 30 juin 2021. Du fait de la situation particulière de certains salariés qui pourrait donner lieu à une interprétation différente de celle retenue par la société et ses conseils, le montant provisionné correspond au risque estimé par la société.

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Situation au 1^{er} semestre 2021 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2020	Intérêts courus sur la période	Avances constatées en subventions	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2021	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 392	15			2 408	2 187	220
BPI EBOLA	320			30	290	290	
BPI RNP-VIR	4 123	21			4 143	4 032	111
BPI COVID	6 401	51	6 451		0		
Total	13 235	87	6 451	30	6 841	6 509	332

Les montants restant à rembourser pour la Société sont :

30/06/2021	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Transformation en subvention (échec constaté)	Révision du Montant accordé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
en milliers d'euros								
CARENA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187			210	0	-
CARENA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187			1 643	0	4 397
RNP-VIR (part Subventions)	En cours d'exécution	2 112	1 123			989	0	-
RNP-VIR (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	6 298	4 032			2 266	0	6 576
EBOLA	En cours d'exécution	390	390			0	100	290
COVID (part Subventions)	En cours de discussion	3 967	1 587	6 348	11 214	3 279	0	-
COVID (part Avances Remboursables)	En cours de discussion	15 869	6 348	-6 348	0	0	0	-

BPI CARENA

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2021, le montant perçu par la société s'élevé à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculé selon les modalités contractuelles.

La société a obtenu un accord de BPIFRANCE pour un décalage des étapes clés 3 et 4 ainsi que de l'échéancier de remboursement. L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est ainsi le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2023	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	500 K€

Au plus tard le 30 juin 2025	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par BPIFRANCE serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI EBOLA

Contrat BPIFRANCE et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA. Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ avec la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 16,55% des dépenses totales programmées. Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 33,11% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2021, le montant perçu par la société s'élève à 390 K€ dont 300 K€ perçus en août 2017 (dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI), et 90 K€ perçus en novembre 2019 (dont 30 K€ pour la Région Occitanie et 60 K€ pour la BPI).

Au cours du premier semestre 2021, 30 K€ ont déjà été remboursés, dont 20 K€ pour la BPI et 10 K€ pour la Région Occitanie. 17 K€ ont été remboursés en 2019 et 53 K€ en 2020. Le solde restant à rembourser s'élève à 290 K€ au 30 juin 2021.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant :

30/09/2021	20 000
31/12/2021	20 000
31/03/2022	20 000
30/06/2022	20 000
30/09/2022	25 000
31/12/2022	25 000
31/03/2023	25 000
30/06/2023	25 000
30/09/2023	27 500
31/12/2023	27 500
31/03/2024	27 500
30/06/2024	27 500
Total	290 000

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat et effectivement perçues par la société. Abivax a décidé en septembre 2019 de mettre fin à ce programme en raison de l'existence d'un vaccin en cours d'homologation pour cette indication ainsi que de l'évolution de la conjoncture macroéconomique des financements publics.

BPI RNP-VIR

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2021, le montant perçu par la société s'élève à 4 032 K€ dont 1 756 K€ perçus en septembre 2017, 346 K€ perçus en août 2018 et 1 930 K€ perçus en novembre 2019.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

31/03/2022	411 K€
30/06/2022	411 K€
30/09/2022	411 K€
31/12/2022	411 K€
31/03/2023	411 K€
30/06/2023	411 K€
30/09/2023	411 K€
31/12/2023	411 K€
31/03/2024	411 K€
30/06/2024	411 K€
30/09/2024	411 K€
31/12/2024	411 K€
31/03/2025	411 K€
30/06/2025	411 K€
30/09/2025	411 K€
31/12/2025	411 K€
Total	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par BPIFRANCE serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet. Le montant des versements

complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI – COVID-19

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « COVID 19 ». Ce financement avait été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Cette étude était sous la pleine propriété d'Abivax et était réalisée avec la collaboration du CHU de Nice qui gérait directement une partie du financement de l'essai clinique COVID-19. Le montant total de l'aide était ainsi de 36 010 K€ dont 19 836 K€ allouée à Abivax (15 869 K€ en avances remboursables et 3 967 K€ en subventions) et 16 174 K€ au CHU de Nice (100% subventions à un taux de 100% de dépenses estimées).

Le contrat prévoyait ainsi une avance remboursable de 15 869 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 64% des dépenses totales programmées.

Le montant perçu par la société en juin 2020 s'élève à 6 348 K€.

Au vu des résultats de l'étude et des recommandations du Comité de Surveillance de la sécurité des données (Data Safety Monitoring Data), Abivax a mis fin à l'étude le 5 mars 2021. BPIFRANCE ayant constaté l'échec du projet, l'avance remboursable de 6 348 K€ a été transformée en subvention. Au 30 juin 2021, le solde de l'avance remboursable s'élève donc à 0.

Subventions accordées par des organismes publics

Projet CARENA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2021, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Projet RNP-VIR

Le contrat avec BPIFRANCE prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2021, la société a déjà perçu un montant de 1 122 K€ (dont 347 K€ reçus en septembre 2017, 485 K€ en août 2018 et 290 K€ en novembre 2019).

Projet COVID-19

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 3 967 K€ soit un taux de subvention de 16% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Le montant perçu par la société en juin 2020 s'élève à 1 587 K€.

Comme mentionné plus haut, Abivax a mis fin à cette étude et BPIFRANCE a constaté l'échec du projet. Au 30 juin 2021, Abivax a estimé le financement total du projet pour la partie concernant Abivax à 11 214 K€ suivant les conditions demandées par BPIFRANCE. 1 587 K€ et 6 348 K€ (avance remboursable requalifiée en subvention) ayant déjà été perçus en 2020, le solde de la subvention à percevoir s'élève à 3 279 K€. Les discussions étant toujours en cours de finalisation avec BPIFRANCE, ce montant est toutefois susceptible d'évoluer de façon marginale.

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 52 687 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*) (**)	26 799	7 955	18 844	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	5 000		5 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 868	18 868		
Personnel et comptes rattachés	928	928		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	859	859		
Autres impôts, taxes et assimilés	216	216		
Autres dettes (***)	18	18		
Total	52 687	28 843	23 844	0
(*) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	2 184			
(**) Dont 2 400 K€ relatifs aux frais de terminaison des emprunts souscrits auprès de Kreos Capital (900 K€ par tranche pour le premier emprunt et 600 K€ pour le second emprunt, 400 K€ pour la tranche A et 200 K€ pour la tranche B)	2 400			
(***) Dont envers les groupes et associés	0			

(*) Les frais de terminaison de l'emprunt obligataire souscrit en 2018, 2019 et 2020 ont été comptabilisés en Prime de Remboursement des Obligations et viennent augmenter le montant des dettes financières pour 2 400 K€.

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	11 301
Prov P/Congés Payés	365
Personnel - Charges à payer	563
Prov Chg Soc/Cp	165
Autres Chg Soc à payer	248
Etat - Autres charges à payer	109
Taxe Apprentissage à payer	6
Formation Continue à payer	5
Total	12 762

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la Société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement.

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 23 955 k€ pour le premier semestre 2021 contre 34 526 K€ pour l'année 2020 et 13 468 K€ pour le premier semestre 2020.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des prestataires. Le montant de ces frais sous-traités est de 17 904 K€ pour le premier semestre 2021 contre 26 390 K€ pour l'année 2020 et 10 063 K€ pour le premier semestre 2020.

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 était de 4 251 K€. Il a été préfinancé par un organisme habilité, pour un montant de 3 783 K€ en février 2020. Du fait des garanties du préfinanceur et de l'absence de remboursement de la part de l'administration fiscale, il reste encore des sommes à recouvrer pour un total de 106 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2020 était de 2 575 K€. Son remboursement a été intégralement effectué en août 2021 par l'administration fiscale.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du 1^{er} semestre 2021, déduction faite d'une subvention à percevoir de 3 279 K€, a permis de dégager un crédit d'impôt recherche de 1 611 K€.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 200 929 K€ au 30 juin 2021.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 000 K€. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Total Créances	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Total Dettes	0	

Relations avec les parties liées :

Néant.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées :

Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros	
Engagement en matière de pensions	798
Engagement de crédit-bail mobilier	
Autres engagements donnés	30 561
<i>dont commandes fermes</i>	<i>30 561</i>
Total	31 359
Dont concernant :	
Les dirigeants	137

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clés précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

- Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN » basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France).
- Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis).

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 30 561 K€ au 30 juin 2021.

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 798 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1^{er} avril 2003.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena », « RNP-VIR » et COVID-19 signés avec BPIFRANCE, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2021, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes.

en milliers d'euros	
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	2 266
<i>Avance remboursable CARENA</i>	1 643
<i>Avance remboursable COVID-19</i>	0
<i>Subvention RNP-VIR</i>	989
<i>Subvention CARENA</i>	210
<i>Subvention COVID-19</i>	<i>En cours</i>
Total*	5 107
Dont concernant :	
Les dirigeants	Néant

* Hors Subvention COVID-19, dont le montant du financement total est susceptible d'évoluer en fonction des discussions avec BPIFRANCE.

NOTE 14 – EFFECTIFS

Au 30 juin 2021, l'effectif moyen de la Société est de 27,67 salariés (contre 26,83 salariés au 31 décembre 2020).

	30/06/2021	31/12/2020
Cadres	23,67	22,00
Non Cadres	3,00	3,83
Mandataire social	1,00	1,00
Total	27,67	26,83

Effectifs moyen par site

	30/06/2021	31/12/2020
Paris	14,67	13,83
Montpellier	13,00	13,00
Total	27,67	26,83

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
• Emetteur	39	81
• Filiales intégrées globalement		
Autres diligences prévues par la loi		
• Emetteur	13**	2**
• Filiales intégrées globalement		
Sous-total	52*	83*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
• Juridique, fiscal, social		
• Autres (à préciser si supérieur à 10% des honoraires d'audit)		
Sous-total	0	0
TOTAL GENERAL	52*	83*

*Sur ces 52 K€, seul 38 K€ correspondent aux travaux réalisés pour la clôture du premier semestre 2021, 1 K€ correspondent à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2020. Sur ces 83 K€, seuls 78 K€ correspondent aux travaux effectivement réalisés pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Les 5 K€ supplémentaires correspondent à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2019.

** Attestation sur les coûts engagés pour BPIFRANCE.

NOTE 16 – NATURE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros	Charges	Produits
Boni sur cession actions propres		99
Taxes exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles :	0	
Dot. Prov. Dépréciat.		
Exceptionnel/Dépréciation action propres	0	
Total	0	99

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2021 est de +99 K€. Il est composé de :

- Produits exceptionnels de 99 K€ correspondant aux plus-values dégagées sur les cessions d'actions propres

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 18) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Pr. Hartmut Ehrlich
Directeur Général

Identité de la personne responsable de l'information financière :

Pr. Hartmut Ehrlich

Directeur Général

Adresse : 5, rue de la Baume - 75008 Paris

Téléphone : +33 (0) 1 53 83 08 41

Courriel : info@ABIVAX.com

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021)

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, Rue De La Baume
75008 PARIS 8EME

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 572 006 483. TVA n° FR 75 572 006 483. Siret 572 006 483 00052. Code APE 8520 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

ABIVAX

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 - Page 2

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 septembre 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Mazille

